

La région Auvergne-Rhône-Alpes et le dispositif ZAN

« Laurent Wauquiez a annoncé son intention d'affranchir la région Auvergne-Rhône-Alpes, qu'il préside, du dispositif "zéro artificialisation nette" (ZAN), piloté par les collectivités locales et inscrit dans la loi Climat et résilience de 2021. [...]

En [réalité], les objectifs de la loi Climat et résilience doivent être obligatoirement planifiés au sein des différents échelons des collectivités territoriales, pas seulement au niveau régional, selon un calendrier spécifique. Les régions, par exemple, ont jusqu'au 22 novembre 2024 pour intégrer les objectifs de réduction de l'artificialisation dans les Sradet¹. [...]

Même si Laurent Wauquiez s'y opposait, et que les collectivités le suivaient, le dispositif ZAN finirait ainsi par être mis en œuvre en contournant le président de la région. [...] Le préfet du Rhône pourrait notamment le mettre à l'ordre du jour du conseil régional et l'imposer aux collectivités, maillon le plus fin sur lequel repose le dispositif.

[...] Tout schéma de développement régional qui ferait fi de la disposition ZAN serait très fragile, et pourrait aisément être attaqué par les associations, les élus ou encore les administrés, voire annulé par le tribunal administratif [...] "car il ne prend pas en compte la loi", explique M^e Ceccarelli-Le Guen. »

- A. Maad, W. Audureau et R. Imbach, « La région Auvergne-Rhône-Alpes peut-elle vraiment se retirer du dispositif "zéro artificialisation nette", comme l'a annoncé Laurent Wauquiez ? », *lemonde.fr*, 2 octobre 2023.

1. Sradet : Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire.